

## SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION : 30 Octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 09

NOMBRE DE POUVOIRS : 01

NOMBRE DE VOTANTS : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DUBOIS Jacques, Maire.

Etaient présents : *Dubois Jacques, Druon Odile, Gollunski Carole, Defaut Pascal, Dufernez Géry, Delfolie Wattiez Jocelyne, Caron Marie-Christine, Laurent Marie-Dominique, Petit Christophe,*

Absent excusé : *Lemay Anne ayant donné procuration à Dubois Jacques, Lecoeuvre Francine (pas de pouvoir).*

Absents non excusés : *Deroo Matthieu, Sénéchal Valentin, Demonchy David, Robert Francis*

M. Christophe PETIT a été élu secrétaire.

### 45 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour dont 01 pouvoir, approuve sans remarques le compte-rendu de la réunion du 16 Juillet 2024.

### 46 TRAVAUX ET ACHATS

#### Abaissements de bordures et réparation d'enrobé

Communication des devis de la société Bulion pour des abaissements de bordures Rue des Fossés et Rue de l'Eglise ainsi que pour la réparation d'enrobé dans les rues Boutaque, du Fresnoy, de la Paix. Le Conseil Municipal demande la consultation de deux autres sociétés.

#### Remplacement de la porte sectionnelle de la salle des sports

Communication du devis de la Société Decorte pour le remplacement de la porte manuelle par une porte motorisée.

Le Conseil municipal après discussion, sollicite un devis pour un remplacement par un système manuel.

**Pose de 2 caveaux de 4 places au nouveau cimetière**

Le Conseil Municipal après discussion et après en avoir délibéré par 10 voix pour (dont 1 pouvoir) autorise la pose de 2 caveaux de quatre places.

**Haie de sapins au nouveau cimetière**

Un devis sera demandé pour l'enlèvement de ces sapins.

**Achat d'une élagueuse pour les services techniques**

Acquisition d'une élagueuse.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**47 NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN – COMITES SYNDICAUX DES 22 FEVRIER 2024, 18 JUIN 2024 ET 19 SEPTEMBRE 2024**

**APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 10 VOIX POUR (dont 01 pouvoir)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes de BUSIGNY, ESTREE-BLANCHE, NOYELLES-SUR-ESCAUT, SAINS-DU-NORD, RUMILLY-EN-CAMBRESIS et CRESPIN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- des communes de TRESCAULT, PAISSY, HAVRINCOURT et URVILLERS pour la compétence « Eau Potable ».

**48 DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025**

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à 10 Voix Pour (dont 01 pouvoir), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la désignation d'un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement ainsi qu'un coordonnateur adjoint,

Les personnes suivantes ont été retenues :

Mme DELCOURT Nathalie : Coordonnateur

M. SOUC Jérôme : Coordonnateur Adjoint

## **49 CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS POUR L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025**

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à 10 Voix Pour (dont 01 pouvoir), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter par contrat, selon l'article L.332-23 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, deux agents recenseurs pour assurer l'enquête de recensement de la population du 16 janvier 2025 au 15 février 2025,
- De fixer la rémunération à
  - 1,82 € brut le bulletin individuel
  - 1,16 € brut la feuille de logement
  - 27,50 € brut la demi-journée de formation.

## **50 ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'exercice délibérante de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir, le recouvrement.

Le Conseil Municipal après discussion après en avoir délibéré par 10 voix pour (dont 01 pouvoir) accepte de passer en non-valeur une liste de titres de recettes pour un montant total de 383,30 €.

## **51 AVANCEMENT DE GRADE**

Le Conseil Municipal après discussion demande que ce sujet soit remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## **52 MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT A LA PROTECTION SOCIALE « GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE »**

Le projet de délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance a été envoyé avant le 31 octobre au CDG pour avis du CTP.

L'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents décide que le montant de la participation, sera de 15 € mensuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **53 STRATEGIE INTERCOMMUNALE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE- APPUI DE LA PORTE DU HAINAUT AUX COMMUNES DANS L'EXERCICE DE LEUR POUVOIR DE POLICE -**

Face au besoin généralisé des communes à faire face aux traitements de situation de mal-logement qui émanent d'un signalement ponctuel par un locataire ou d'une tierce personne, La Porte du Hainaut propose d'accompagner les communes à la réalisation d'une visite de ces logements, au choix de la procédure, à sa mise en œuvre et son suivi.

S'agissant **d'un accompagnement de La Porte du Hainaut dans l'exercice des pouvoirs de police du maire**, il est proposé sur le principe de la mutualisation des services, que les communes participent financièrement au coût de ce service.

Aussi, le coût de l'accompagnement pour une situation est fixé à 100 €.

La participation prévisionnelle de la commune de NIVELLE s'élève donc à :

- 3 visites de signalement ponctuels X 100€ = 300 €

Soit une participation prévisionnelle de 300 € de la commune aux services portés par La Porte du Hainaut (paiement effectué sur service fait et sur présentation d'un rapport à N+ 1)

Les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement s'appuieront sur :

- une convention de prestation de service avec les communes et l'agglomération qui définira les engagements des parties et leur cadre d'intervention (CF : convention en annexe).

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**- d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer la convention de prestation de service avec La Porte du Hainaut joint en annexe**

**- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au service mis en place par la CAPH**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à 10 Voix Pour (dont 1 pouvoir), les propositions ci-dessus.

## **54 COLIS DE FIN D'ANNEE**

Mme DRUON Odile, Adjointe au Maire informe l'assemblée que le colis des aînés (195 au total) sera distribué le samedi 14 décembre 2024 dans la matinée.

La valeur du colis est d'environ 40 € pour une personne seule et 60 € pour un couple.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à 10 Voix Pour (dont 1 pouvoir), les propositions ci-dessus.

## **55 DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal après discussion et après en avoir délibéré par 10 voix pour (dont un pouvoir) donne un avis favorable à l'appel à cotisation pour l'année 2024 formulée par :

⇒ L'Association ILCG pour un montant de 200 €.

## **56 BP 2024 : VIREMENT DE CREDIT**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sur le niveau d'utilisation des crédits votés au budget primitif 2024

Autorise les modifications budgétaires suivantes :

Chap 65 – Article 65561	- 15.000,00 €
Chap 012 – Article 64168	+15.000,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité par 10 voix pour (dont 1 pouvoir).

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **57 Alsh 2025**

Mme DRUON Odile, Adjointe au Maire informe l'assemblée que les ados peuvent fréquenter actuellement l'Alsh jusque 14 ans. Au vu des demandes, il est proposé au conseil municipal de pouvoir les accueillir jusque l'âge de 15 ans.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **58 Prix de vente des caveaux**

Le Conseil Municipal, vu sa précédente délibération du 27 Juillet 2023, considérant la pose de 2 nouveaux caveaux de 4 places, fixe comme suit à l'unanimité des membres présents, à dater de la présente délibération, le prix de vente desdits caveaux aux personnes en droit d'obtenir une sépulture dans le cimetière communal :

- Caveau d'une place 520,00 €
- Caveau de deux places 1.102,00 €
- Caveau de trois places 1.224,00 €
- Caveau de quatre places 1.622,40 €

Les tarifs des concessions restent inchangés :

55 € le m<sup>2</sup> pour une concession cinquantenaire, soit :

165 € pour l'emplacement d'un caveau d'une, deux ou trois places (3 m<sup>2</sup>)

247,50 € pour l'emplacement d'un caveau de quatre ou six places (4,5 m<sup>2</sup>)

### **59 Etude de cas**

Monsieur Jacques DUBOIS, Maire, informe l'assemblée de la situation de Mme DROISSART, depuis le décès de son époux. Les membres de la commission extra-municipale de l'action se sont réunis le 15 octobre 2024, en conclusion, la commission a décidé de lui accorder trois bons d'achats mensuels, jusqu'au 31 décembre 2024. (à compter du 15 octobre 2024).

Approuvé à l'unanimité des membres présents,

### **60 Eclairage public**

Madame Carole GOLLUNSKI, Adjoint au Maire, soumet à l'assemblée de bien vouloir remettre l'éclairage public la nuit dans les rues de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré est contre, sauf Mme GOLLUNSKI qui est pour.

**60 A /Jeux inter-villages**

Monsieur DEFAUT Pascal informe l'assemblée que les jeux inter-villages se dérouleront le 17 Mai 2025 sur la commune de Nivelle

**60 B /Marché de Noël à Reims le 21 décembre 2024 (voyage organisé par Festi Nivelle)**

Monsieur DEFAUT Pascal informe l'assemblée que le premier bus est complet. Actuellement, Il n'y a pas assez d'inscrits pour programmer un deuxième bus, (dans l'attente de nouvelles inscriptions). Une viennoiserie sera offerte par la municipalité au départ à chaque participant.

**61 Présentation du projet d'Emma Dernoncourt : Ascension du Kilimandjaro.**

Mme Emma DERNONCOURT a effectué une présentation de son projet, dont vous le trouverez ci-joint en annexe.

Après l'avoir entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de l'accompagner dans son projet par :

L'insertion d'un article dans le prochain bulletin municipal.

La prise de contact avec les diverses associations de la commune.

Le travail du service enfance jeunesse de la commune sur le projet en prévision de l'accueil de loisirs sans hébergement du mois de juillet 2025, échange avec les jeunes du centre aéré.....

Lu et approuvé

Le Maire,

Jacques DUBOIS

